

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2021

- Membres afférents au Conseil Municipal : **15**
- En exercice : **14**
- Présents : **12**
- Absents excusés : Michel DASPE (pouvoir à Irène MAURIN)
Katrien DEKEYZER (pouvoir à Sébastien BRET)
- Secrétaire de séance : Sébastien BRET
- Président de séance : Christophe MANZO, Maire

Ouverture de la séance à 18 heures 30

- M. Daniel GIROUD a présenté sa lettre de démission du poste de Conseiller Délégué en charge des Finances au Maire le 24 avril 2021. Elle est effective ce jour. Il reste Conseiller Municipal.
- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 mars 2021**
Le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 mars 2021 est lu et approuvé par la majorité des membres du Conseil Municipal (1 voix contre).

I. INTERCOMMUNALITE, URBANISME, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE

Intercommunalité

- **CR du Conseil Communautaire de l'Agglo du 28/04/2021**
Suite à l'intégration de Puy-St-Martin au sein de Montélimar-Agglomération, le nombre des membres du bureau de l'Agglo est fixé à 16 personnes (au lieu de 15).
Michel Thivolle, 1^{er} Adjoint de la commune, est élu titulaire du 16^{ème} poste de Conseiller Communautaire, avec pour suppléante Irène MAURIN, 2^{ème} Adjointe.

Constitution des 8 commissions thématiques intercommunales permanentes.
Les élus de la commune sont invités à s'y inscrire afin de représenter la commune.
Les thèmes sont les suivants :
 - Démocratie locale et lien entre les communes
 - Développement
 - Aménagement
 - Environnement
 - Famille
 - Sports
 - Culture
 - Ressources et moyens
- **SIEBRC**
Le réservoir d'eau potable de 200 m³ construit en 1967 et situé sous le cimetière se détache du bâtiment.
Une visite du site a eu lieu le 30/04 afin d'en évaluer les travaux.

– SIGMA

Le comité syndical a reformulé ses statuts, par délibération n° 12-03-2021-13, en modifiant la représentativité des communes en son sein.

Actuellement : 2 délégués titulaires + 1 délégué suppléant pour les communes de moins de 1 000 habitants

Suite à la délibération : 1 délégué titulaire + 1 délégué suppléant pour les communes de moins de 1 000 habitants.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de valider cette modification.

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

A l'issue de l'appel à candidatures et du vote, les délégués suivants sont proposés :

Titulaire : David LAMANDE

Suppléant : Michel DASPE

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

Urbanisme

Le Permis d'Aménager du lotissement du Sud est en cours d'instruction.

Les promoteurs présenteront les plans modifiés aux élus le 05/05 en mairie.

Personnel

- Création d'un emploi non permanent à temps non complet d'agent technique pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (vaste périmètre des espaces verts à entretenir)

Le poste est ouvert à raison de 14 heures hebdomadaires pour une durée de 2 mois.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique, sur la base de l'indice brut 356, et d'un indice majoré de 332.

↳ **Délibération adoptée à la majorité (1 voix contre, 1 abstention)**

- Réunion avec les agents

Prévue le 18/06 à 18 heures 15 à la salle des fêtes.

- Réunion avec les professeurs de musique

À prévoir en juin afin de faire le bilan de la saison en cours et de préparer la rentrée 2021-2022.

Administration générale

- Mise en place des astreintes des élus

- Organisation des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin

Cette année, en raison des doubles scrutins, il y aura 2 bureaux de vote dans la salle des fêtes. Un tableau des permanences va être transmis aux élus.

Les élus et membres du personnel mobilisés sont prioritaires à la vaccination contre la Covid-19.

- Commémoration du 8 mai 1945

Elle se déroulera sans public en raison des conditions sanitaires en vigueur, au monument aux morts de Puy-Saint-Martin en présence de la commune de Roynac et de l'Association des Anciens Combattants.

- ZNIEFF de Chevière

Réunion prévue le 10/05 concernant le passage des engins motorisés sur le secteur.

- Changements des logiciels de la mairie (État civil, élections, gestion financière)

Les logiciels actuels fonctionnent difficilement, et la maintenance, onéreuse, offre un service médiocre. Le Conseil Municipal est favorable à l'acquisition d'un nouvel outil de travail chez un autre prestataire.

II. TRAVAUX, VOIRIE, ASSAINISSEMENT, CADRE DE VIE

Travaux

- Une partie des locaux du secrétariat de la mairie a été repeinte. Le mercredi (jour de fermeture - en cas de pluie) sera consacré à la réfection de l'accueil.
- Chastelas : retour sur la réunion du 22/04
Les élus, le bureau d'étude CAMBIUM, et l'association PSMI se sont réunis pour faire le point sur le lancement de l'opération, suivie d'une visite du site.

Voirie

- Reprise de voirie des « Terrasses de Provence »
En l'absence de convention, si les colotis ont unanimement donné leur accord, le Conseil Municipal peut approuver l'intégration de la voie dans le domaine public communal au vu de l'état d'entretien de la voie. Le transfert de propriété s'effectuera là aussi par acte notarié. L'intégration de la voie dans le domaine public communal est aussi décidée par délibération du Conseil Municipal.
Le Maire propose au Conseil :
 - D'accepter le transfert amiable de la voirie, des espaces communs et des réseaux secs et humides en bon état de fonctionnement du lotissement «Terrasses de Provence»,
 - De décider que la voirie et les réseaux du lotissement « Terrasses de Provence » seront transférés dans le domaine public communal après un état des lieux contradictoire et signature de l'acte notarié constatant le transfert de propriété à la commune,
 - De décider que l'entretien des espaces verts du lotissement sera pris en charge par l'association syndicale et/ou les colotis solidaires,
 - De décider de nommer cette voie « Allée des Terrasses de Provence »,
 - Dire que les frais d'acte notarié et de publicité seront à la charge des copropriétaires solidaires du lotissement « Terrasses de Provence »,
 - De lui donner pouvoir pour signer tous documents relatifs au transfert de la voirie du lotissement « Terrasses de Provence » à la commune dont l'acte notarié.

Cadre de vie

- Commission départementale Embellissement : une visite du village aura lieu cet été afin de proposer un diagnostic gratuit (conseils, préconisations, etc.) de la commune.
- La nouvelle banderole « Bienvenue à Puy-Saint-Martin » sera posée prochainement au rond-point de l'Olivier.

III. JEUNESSE, VIE SCOLAIRE, SOLIDARITE, LOGEMENT

Vie scolaire

- Les autotests fournis par l'Éducation Nationale n'ont pas encore été livrés.

Solidarité

- Le CCAS en collaboration avec le cabinet infirmier ont contacté des administrés afin de leur proposer un accompagnement pour la vaccination.

IV. VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, TOURISME, ET COMMUNICATION

Vie associative

- Les demandes de subvention aux associations sont en cours d'étude, et certaines attributions dépendront des activités qui seront maintenues ou non en raison des conditions sanitaires.
- Cette année, la période d'ouverture du marché estival est élargie et se tiendra du 14 juin au 13 septembre.

Communication

- La préparation du prochain bulletin municipal est en cours.
La diffusion est prévue courant juin.

V. QUESTIONS DIVERSES

- A la demande d'usagers, un état des lieux de la tombe d'Adèle aura lieu début juin avec 2 membres du Conseil Municipal. L'objectif est de la rénover et de la mettre en valeur.

La séance est levée à 19 heures 35.

Prochaine séance du Conseil Municipal : le lundi 7 juin 2021 à 18 heures 30.